

Groupe national Milieux Humides

Groupe thématique « Aménagement du territoire »



**Animateurs du Groupe :
Forum des Marais Atlantiques & LPO**

18 Décembre 2017

Crédit photo : © Thierry DEGEN/METL-MEDDE



Ministère de la Transition Ecologique & Solidaire

Actions suivies par le GTh « Aménagement du territoire »

Action 11a : Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides	Vert
Sous-Action 11b : Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides	Rouge
Sous-Action 11c : Poursuivre l'expérimentation sur la séquence ERC en zone humide	Jaune
Action 14- Mettre en œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de [préservation et de] restauration des milieux humides	Vert
Action 26 : Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations	Vert
Action 27 : Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)	Rouge
Action 28 : Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine	Vert
Action 46 : Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux littoraux et estuariens	Jaune
Action 47 : Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens	Vert
Action 48 : Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte	Jaune

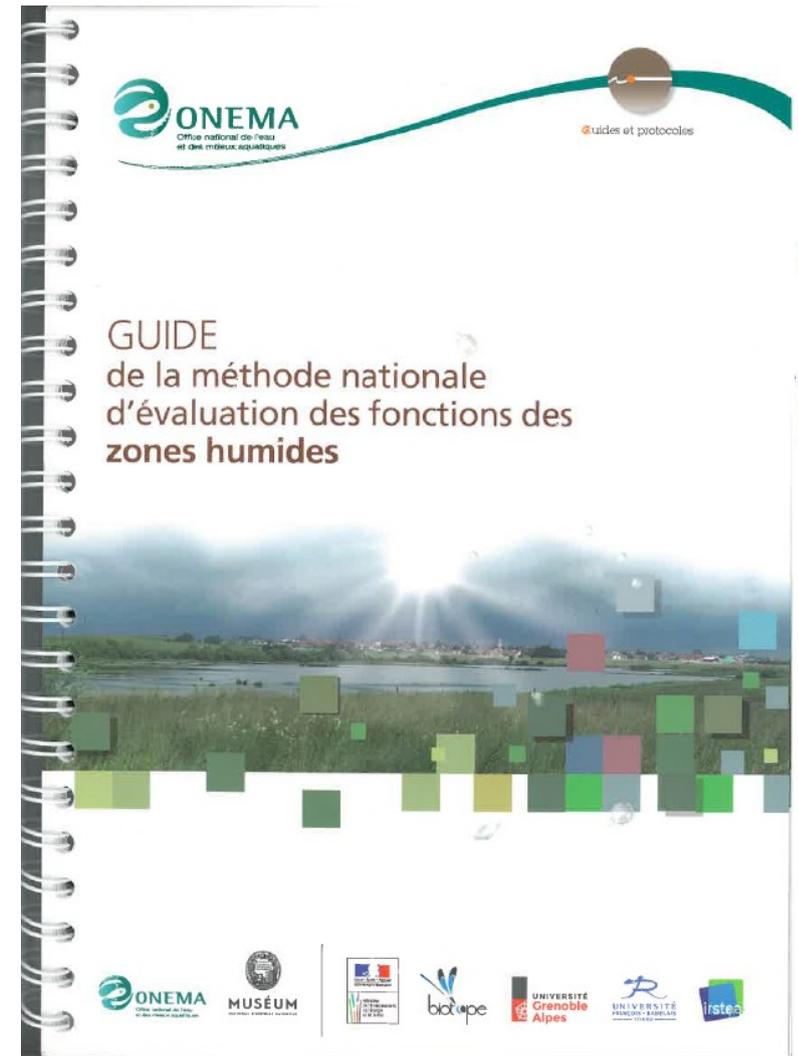
11a Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides

Pilotes

MNHN, Onema

Partenaires

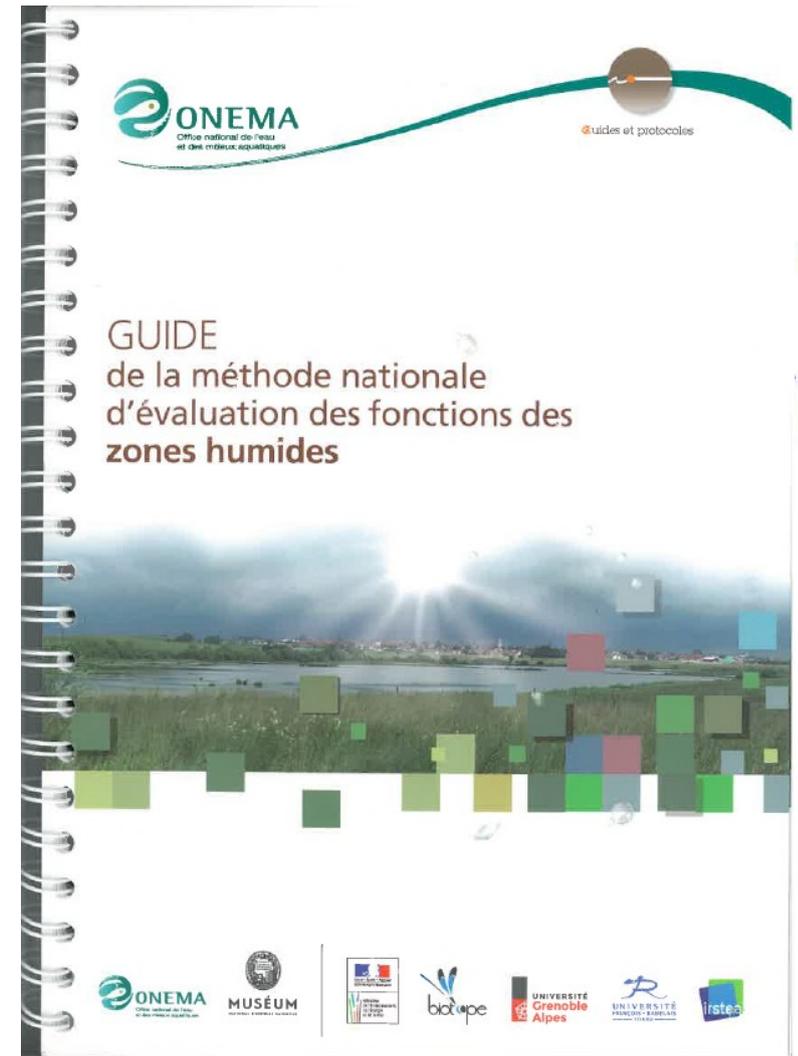
Ce guide est le fruit d'un partenariat étroit entre ses concepteurs (Mnhn, Biotope, Irstea, Onema siège, Université de Grenoble, Université de Tours) et plusieurs partenaires techniques (Cerema, Forum des marais atlantiques, directions interrégionales de l'Onema de Compiègne, Metz, Rennes et Toulouse). La méthode présentée dans ce guide a été conçue sur la base d'un mécanisme d'allers-retours entre des recherches bibliographiques et le test de prototypes de méthode (sur près de 220 sites). Financement également par le Département de l'Isère.



11a Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides

Objectifs

De proposer une méthode d'évaluation des fonctions associées aux zones humides applicable tout au long des phases de conception puis de réalisation d'un projet et conduisant au choix de mesures « éviter, réduire, compenser » pertinentes. Il s'agit ainsi de permettre la conception de projets de « moindre impact environnemental » par les maîtres d'ouvrage, de faciliter leur instruction par les services de l'État et de renforcer la sécurité juridique des actes administratifs les autorisant.



11a Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides

Commentaire

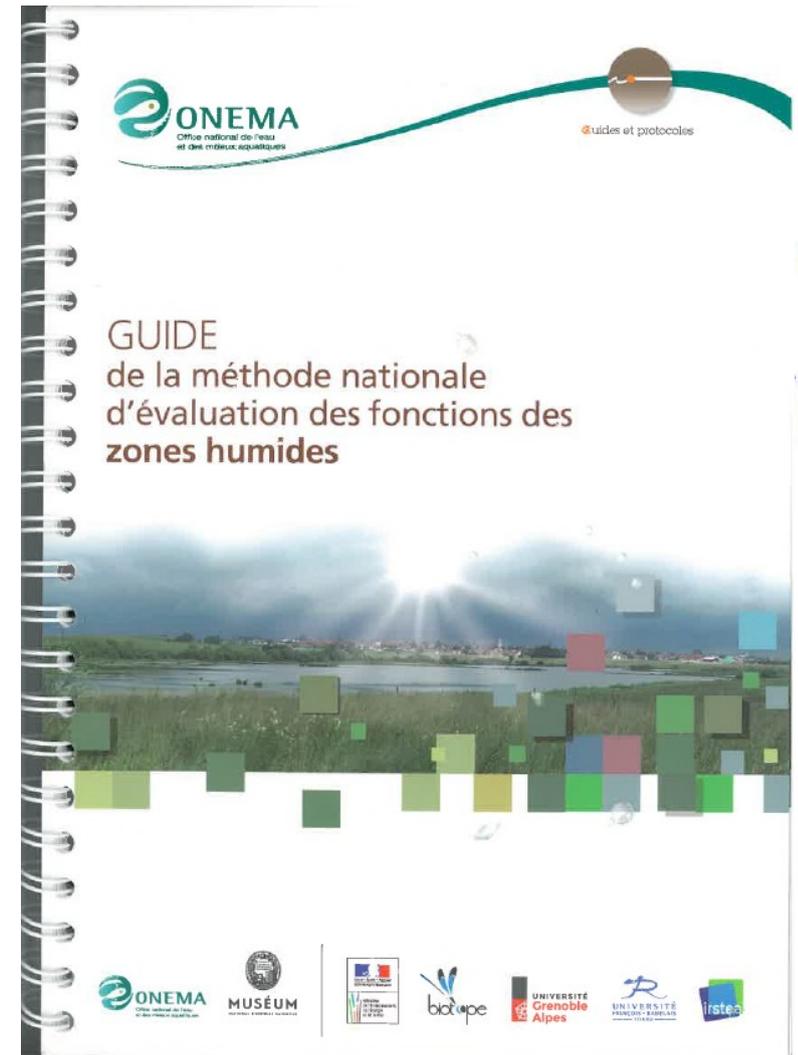
Le guide est sorti en mai 2016.

Depuis des formations sont dispensées.

Cette méthode s'applique seulement aux zones humides continentales.

Elle ne peut pas être appliquée aux zones humides sous influence marine.

Des travaux complémentaires sont en cours pour adapter la méthode aux milieux saumâtres à salés.



11b Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides

Pilote

Cette action devait être mise en œuvre par les collectivités territoriales qui souhaitent s'engager dans cette démarche.

Partenaires pressentis

Commissariat général au développement durable, Agences de l'eau ?.

Commentaire

Pas d'avancement car aucun porteur identifié



11b Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides

Objectifs

Promouvoir des plans territoriaux abordant dans une vision globale de territoire les questions de préservation des zones humides de manière générale, mais également de préservation et de restauration dans l'objectif de disposer de zones humides fonctionnelles pouvant être proposées à la compensation dans le cadre de projets impactants, à l'exemple de ce qu'a mis en œuvre Chambéry Métropole dans son Plan d'action en faveur des zones humides, qui intègre un enjeu quadruple :

- Enrayer l'érosion des zones humides,
- Restaurer les zones humides dégradées,
- Maîtriser l'impact du développement sur les zones humides, en mettant en œuvre les principes régaliens d'évitement, de réduction d'impact et de compensation,
- Trouver des zones humides sur lesquelles réaliser des travaux de restauration et d'entretien au titre de mesures compensatoires.

11c Poursuivre l'expérimentation sur la séquence ERC en zone humide

Pilote

Commissariat général au développement durable.

Partenaires

Maîtres d'ouvrages et DREAL, DEB.

Objectifs

Testée au travers du suivi de l'appel à projets d'opérations expérimentales d'offre de compensation lancé par le Commissariat général au développement durable en juin 2011.

Concrètement, un opérateur d'offre de compensation anticipe la réalisation de travaux de restauration écologique au titre de la compensation, et propose ensuite des « unités de compensation » respectant un principe d'équivalence écologique à plusieurs aménageurs soumis à des obligations réglementaires de compensation.

L'expérimentation nationale d'offre de compensation concerne une diversité d'opérateurs, de sites d'intervention ainsi que de types d'écosystèmes et d'espèces, par le biais de 4 expérimentations en cours

11c Poursuivre l'expérimentation sur la séquence ERC en zone humide

Commentaire

1^{ère} expérimentation de l'offre de compensation lancée dès 2008 en région PACA sur la plaine de la Crau.

Autre exemple, celui proposé par la PME bretonne Dervenn sur le sous-bassin de l'Aff (Ille-et-Vilaine).

Les opérateurs des 4 opérations expérimentales en cours doivent produire en 2018 un rapport de bilan à mi-parcours. Un rapport de bilan au terme de l'expérimentation fin 2022 sera réalisé. Sur cette base, le ministère de l'environnement établira un bilan général de l'expérimentation.

Mettre en œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de préservation et de restauration des milieux humides

Pilote

- A l'échelle nationale le MTES est pilote de la mise en œuvre de la TVB.
- A l'échelle des SRCE, la mise en œuvre est assurée conjointement par les DREAL et les Régions, cette dernière étant désormais « chefs de file » des politiques territoriales sur la biodiversité.

Partenaires

De nombreux partenariats sont développés dans le cadre de la mise en œuvre de la TVB ; d'une part le centre de ressources est constitué de l'ATEN, l'Irstea, le MNHN et le CEREMA. D'autres partenariats sont mis en place au niveau national avec FNE, H&B, la FPNRF, la FNCAUE

Objectifs

Il s'agit de parvenir à une prise en compte des milieux humides dans les documents de planification de l'aménagement des régions, en termes de préservation et de restauration, dans leurs objectifs et dans leur mise en œuvre effective.

Mettre en œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de préservation et de restauration des milieux humides

2014 :

- Elaboration des SRCE et approbation des premiers SRCE approuvés 6 SRCE approuvés en décembre 2014

2015 :

- 20 SRCE adoptés plus adoption du PADDUC en Corse
- Procédure de révision des SAR Guyane et Martinique
- Procédure d'élaboration du SAR de Mayotte

2016

- Phase de mise en œuvre sur la quasi-totalité du territoire métropolitain.
- Poursuite révision SAR Martinique et élaboration SAR Mayotte
- Adoption du SAR Guyane suite à sa révision pour intégrer la TVB
- Phase de mise en œuvre pour la Guyane
- Analyse des mesures de préservation / restauration des MH incluses dans les Plans d'actions SRCE et le SAR Guyane.

2017

- Elaboration des SRADDET



Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations

Pilote

CEREMA.

Partenaires

MTES-DGPR

MTES-DGALN/DEB

Objectifs

Il s'agit d'élaborer un guide opérationnel de recommandations pour mieux prendre en compte les fonctionnalités des milieux humides dans le cadre de la prévention des risques inondations. Ce guide s'adresse d'abord aux porteurs de projets de programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI).

Commentaire

Diffusion du Guide début 2017

Communication sur le guide en parallèle du lancement du nouveau cahier des charges PAPI 3



Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)

Pilote

CEREMA.

Partenaires

MTES-DEB-GR et EN

Objectif

L'étude consiste à rédiger un guide de « recommandations pour mieux prendre en compte les fonctionnalités des milieux humides dans les plans de protection des aires d'alimentation des captages (AAC) ».

Commentaire

Projet non initié suite à vacance de poste au ministère



Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine

Pilote

Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Membres du COPIL

AFEPTB et les EPTB (en particulier Durance), Agence de l'eau RMC, AFB, APCA, CEREMA, CCR, MTES-DEB/DGPR, DREAL PACA, ERN, FMA, FNP, IAU IDF, MRN, Région PACA, UICN.

Objectifs

l'Association Française des EPTB avec l'appui des EPTB propose de recenser, structurer et valoriser les expériences visant à mettre en synergie ces politiques sur les territoires. Il s'agit de faire le bilan de l'existant sur cette thématique : Identifier les retours d'expériences et les travaux de recherches menés sur le territoire français (DOM-TOM y compris)



Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine

Commentaire

Un colloque est prévu les 24 et 25 mai 2018 qui valorisera les retours d'expérience déjà identifiés.

Un site Internet sera dédié ultérieurement à la diffusion de ces retours d'expérience



« Faisons de la gestion durable de l'eau
un atout pour nos territoires. »

La mobilisation de tous et l'anticipation, piliers du mouvement.

24 et 25 mai 2018, Mallemort (13).

Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux littoraux et estuariens

Pilote

ONEMA

Partenaires

MTES, Conseil Régional de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, LOGRAMI, Association Migrateurs Rhône-Méditerranée, Conservatoire du littoral, Pôles-relais zones humides, Agences de l'eau Seine-Normandie et Rhône Méditerranée Corse, Pôle de ressources et compétences pour la nature (ATEN), Syndicat Mixte des Étangs Littoraux en partenariat avec le CEN du Languedoc-Roussillon, Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise, Les Compagnons de Maguelone.

Objectif

L'action a consisté en l'organisation d'un colloque portant sur "**La continuité écologique dans les zones humides littorales : un enjeu local, national et européen**".

Le colloque a été organisé par l'Onema les **24 et 25 Mars 2016** au **CRDP de l'Académie de Montpellier**.

47 Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens

Pilote

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Partenaires

Agences de l'eau, collectivités, ...

Objectif

Maintenir le rythme d'acquisition des milieux humides par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (Objectif du tiers sauvage). Le CEL avait un objectif d'acquisition de 6 000 ha de milieux humides sur la période 2010-2015. Le nouveau contrat d'objectifs 2016-2020 réaffirme la poursuite de la dynamique d'acquisition et s'engage à acquérir entre 2 500 et 3 000 hectares par an au regard de la stratégie 2015-2020 et à réaliser ces acquisitions en particulier en milieux humides, dont la surface annuelle devant être acquise sera comprise entre 800 et 1 200 hectares.

Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte

Pilote

DEB-LM

Partenaires : Cerema, CELRL, IFRECOR, UICN, Forum des Marais Atlantiques, Agences de l'eau, ONEMA, DGPR, DHUP, CGDD...

Objectifs

L'élévation du niveau marin et le recul du trait de côte, de plus en plus perceptibles dans le contexte du changement climatique, nécessitent de **repenser notre occupation du littoral et de tenir compte de la mobilité de cet espace particulier**. A cet effet, la préservation ou la restauration d'espaces naturels littoraux et la valorisation de leur rôle dans l'atténuation des risques littoraux sont à favoriser. Dans cet objectif, plusieurs actions sont à mettre en place ou poursuivies notamment dans le cadre du nouveau programme d'action de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte.

Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte

Commentaire :

35 000 ha de mangroves protégées

Organisation d'une journée de restitution de l'appel à idées « Imaginer le littoral de demain » le 27/10/2016 - 30 projets ont été déposés

Poursuite de l'accompagnement des territoires engagés dans l'appel à projets « relocalisation »

Réflexions menées dans le cadre du GT CMI pour une meilleure prise en compte des espaces naturels dans les démarches de préventions des risques inondation et submersion marine

Poursuite du projet Ad'apto mené par le Conservatoire du littoral : application d'une méthodologie de gestion souple du trait de côte sur 10 sites pilotes métropolitains.

Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte

Pilote

FMA

Partenaires : Agence de l'eau Loire-Bretagne, CAP Atlantique, CEL, ...

Objectifs

Inventorier et réaliser une cartographie détaillée des zones humides du littoral Loire-Bretagne, pouvant jouer un rôle d'amortissement des submersions / inondation, caractériser leurs problématiques, identifier et analyser les solutions déjà mises en œuvre, qualifier leurs résultats dans le but de les valoriser, pour enfin, proposer des scénarii d'aménagement (coûts / bénéfices à moyen et long terme) en fonction des typologies de milieux et d'enjeux

Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte

Commentaire :

Action en cours :

La cartographie détaillée des milieux humides littoraux pouvant jouer un rôle d'amortissement des submersions / inondations : mise à jour à partir des inventaires « zones humides »,

Réalisation :

- Approche sociologique, audit patrimonial sur le littoral entre Loire et Vilaine en partenariat avec AgroPariTech et la CdA Cap Atlantique.
- une méthodologie pour définir des niveaux de priorités sur les sites potentiels par rapport à la mise en œuvre de projets de gestion intégrée et durable des zones humides littorales et de leur environnement proche.

Réalisation de grilles multicritères (aléas, amortissement, enjeux).

A venir :

Organisation d'un colloque fin septembre – début octobre 2018 intitulé : "Adaptation des marais littoraux aux changements climatiques« et coorganisé par le Parc interrégional du Marais poitevin et le FMA et l'appui de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne



Actions suivies par le GTh « Aménagement du territoire »

Action 11a : Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides	Vert
Sous-Action 11b : Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides	Rouge
Sous-Action 11c : Poursuivre l'expérimentation sur la séquence ERC en zone humide	Jaune
Action 14- Mettre en œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de [préservation et de] restauration des milieux humides	Vert
Action 26 : Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations	Vert
Action 27 : Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)	Rouge
Action 28 : Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine	Vert
Action 46 : Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux littoraux et estuariens	Jaune
Action 47 : Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens	Vert
Action 48 : Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte	Jaune

Groupe national Milieux Humides

Groupe thématique « Aménagement du territoire »

Bilan de l'année 2017



Crédit photo : © Thierry DEGEN/METL-MEDDE



Ministère de la Transition Ecologique & Solidaire

Deux réunions dans l'année :

le mardi 14 mars 2017 la réunion a été consacrée au thème des inondations, submersions, PAPI3, ... (17 participants)

le 4 décembre 2017, la réunion élargie aux membres des autres Groupes du PNAMH a été consacrée au thème « GEMAPI et zones humides » (23 participants)

Durant ces deux réunions, le point sur l'avancement des 10 actions que suit le GTh 'AdT' a été réalisé ainsi sur les volets CESP des actions

Groupe national Milieux Humides

Groupe thématique « Aménagement du territoire »

Perspectives



Crédit photo : © Thierry DEGEN/METL-MEDDE



Ministère de la Transition Ecologique & Solidaire

Merci de votre attention

